VILLE DE NEMOURS Département de la Seine-et-Marne



## Élaboration Du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nemours : Plan de zonage

« APRES MODIFICATION SIMPLIFIEE »

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23/03/2017

Et exécutoire depuis le 27/03/2017

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du XX/XX/2021

Zones urbaines: Ua1 : Centre historique : Centre traditionnel de faubourg Ua2 Ub : Zone à dominante d'habitat mixte Uc : Zone à dominante d'habitat collectif Ud : Zone à vocation mixte d'activités économiques et d'habitation Uia : Zone d'activité mixte : Zone à dominante d'activité secondaire Uib : Zone à dominante d'activité commerciale : Zone à dominante d'équipements Ue : Domaine autoroutier (APRR) UeR : Zone "Monastère de Notre-Dame de Bethléem" Uem : MOUS Ugv Zones à urbaniser : AUb : Zone à urbaniser à vocation habitat : Zone à urbaniser à vocation d'activités mixte : Zone à urbaniser à vocation dominante d'activités secondaire Zones naturelles et agricoles : : Zone naturelle Ν : Zone naturelle humide : Zone naturelle à vocation de loisirs : Emprise du Loing et du canal du Loing Nr Prescriptions: Emplacement réservé 000 Espace boisé classé Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation Bande inconstructible pour protection des petits fossés Linéaire commercial à protéger Perimètre de servitude d'attente (Art.L151-41-5) Servitude: Sites inscrits / classés Loi Paysage (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme) Bâtiment d'intérêt patrimonial llot vert à sauvegarder Uem Accusé de réception en préfecture 077-217703339-20211210-21-109-DE Date de télétransmission : 17/12/2021 Date de réception préfecture : 17/12/2021 \_Ub ' 250 500 750 1000 m